

M. MacNICOL: Je n'ai pas beaucoup d'autres questions à poser au ministre suppléant des Postes et peut-être pourra-t-il me dire ce que je veux savoir. Vendredi soir, le ministre intérimaire nous a communiqué certains chiffres au sujet de la nouvelle station postale L de l'avenue St-Clair ouest à Toronto, ainsi que des chiffres concernant l'ancienne station L. Il a alors déclaré que le coût de la nouvelle station était de 78 c. le pied carré. En réalité, il est de 78.8, près de 79 c. Le même soir, j'ai déclaré que le ministère des Postes eût pu se procurer un espace supplémentaire de 720 pieds carrés dans l'ancienne station. Le ministre suppléant a cité les chiffres de l'architecte pour établir que la superficie de plancher de l'ancienne station postale était de 3,775 pieds et que celle du sous-sol était de 1,880 pieds, soit un total de 5,655 pieds. Le ministère eût pu obtenir une superficie additionnelle de 720 pieds carrés au rez-de-chaussée ainsi que le même espace au sous-sol, soit un espace total de 7,460 pieds. Je crois que le ministère a dans ses dossiers une lettre des propriétaires de l'immeuble de l'ancienne station postale faisant connaître que le ministère pouvait obtenir cet espace supplémentaire pour \$50 de plus par mois ou \$600 de plus par année. Le loyer total de l'ancien immeuble eût alors été de \$5,400 plus \$600, soit \$6,000, ce qui équivalait à 80 c. le pied carré.

Le ministère a donc causé tout ce dérangement à des milliers de personnes pour payer à peu près 1.2 c. de moins par pied que ce qu'il payait auparavant. Je sais que le ministre est un homme d'affaires; j'ai toute raison de croire qu'il a réussi en affaires et je veux lui poser cette question: Aimerait-il à se faire traiter par un individu, même par un gouvernement, comme le ministère des Postes a traité le propriétaire de cet immeuble? Je suis sûr du contraire. Je crois que c'est une chose absolument choquante. Je ne puis trouver de mots pour qualifier la façon dont on a traité le propriétaire de cet immeuble.

Une VOIX: C'est mesquin.

M. MacNICOL: Je n'emploierai pas cette expression. Je préfère employer des mots de bon aloi, surtout en m'adressant au ministre intérimaire. C'est un homme d'affaires, et les hommes d'affaires n'ont pas l'habitude de traiter vilement leurs confrères. Je ne me servirai donc pas de ce mot en parlant au ministre. Mais, je le répète, je ne crois pas qu'il se trouve au Canada un homme d'affaires qui, sauf pour des motifs fort étranges qu'il ne voudrait pas divulguer, traiterait un autre homme d'affaires comme le Gouvernement a traité le propriétaire de cet immeuble. Il s'agit d'un immeuble construit d'après des plans qui, s'ils n'ont pas été dressés par le

département, ont été approuvés par le Gouvernement quand il était précédemment au pouvoir. Le propriétaire de ce magnifique immeuble sera obligé de dépenser une forte somme pour le convertir de bureau de poste à une autre affectation. La porte principale se trouve au centre de l'immeuble. Il faudra l'enlever et démolir toute la façade afin de reconstruire l'immeuble pour l'affecter à d'autres fins. Je crois qu'on y procède actuellement.

Le ministre intérimaire devrait faire connaître au comité la raison pour laquelle on inflige pareil outrage à un citoyen canadien. Il n'agirait pas ainsi. Je n'agirais pas ainsi. Pourquoi le ministère l'a-t-il fait? Ce n'était assurément pas pour gagner quelques pieds d'espace, car, d'après les chiffres que j'ai cités, il aurait pu disposer d'un total de 7,460 pieds dans l'ancien édifice, tandis que, d'après ses propres chiffres, sa nouvelle installation n'en compte que 8,671. La différence est insignifiante. De plus, le nouvel immeuble n'a que deux murs extérieurs, le devant et l'arrière, tandis que l'ancien en avait trois. Le changement a dû être effectué pour d'autres motifs que celui de s'assurer un peu plus d'espace. J'apprends qu'on a fait circuler une pétition. Je ne l'ai pas vue, étant alors en Europe, mais je crois qu'elle a été signée par la grande majorité des marchands de la localité. De plus, si l'on avait consulté les habitants du lieu, qui envoyaient leurs enfants à l'ancienne station "L" de l'avenue St-Clair, à l'ouest de l'avenue Oakwood, je suis sûr que l'on aurait constaté que les citoyens du quartier eussent protesté contre son déplacement en apposant leur signature à une pétition. On n'avait sûrement peu de motifs plausibles de déménager le bureau de poste de l'ouest de l'avenue Oakwood à l'est de la même avenue.

L'hon. M. EULER: Je ne puis que répéter ce que j'ai dit l'autre soir lorsque ces crédits étaient à l'étude. Toutefois, il semble y avoir eu non pas divergence d'opinions, mais conflit entre les faits. J'ai dit l'autre soir qu'aux termes de l'ancien bail, nous payions 95c. le pied carré, et que le nouveau bail comporte un loyer de 78c. le pied carré.

M. MacNICOL: 78.8c.

L'hon. M. EULER: Soyez généreux et dites 79c. Ensuite à ma grande surprise, l'honorable député a dit que le propriétaire de l'ancien édifice a offert gratuitement l'espace additionnel.

M. MacNICOL: Ce soir j'ai dit \$50 par mois.

L'hon. M. EULER: Ce soir, il s'est repris au point de dire que le propriétaire deman-